

Ce mercredi 10 octobre 2012 la délégation aux affaires stratégiques a organisé un séminaire sur « Les nouveaux enjeux de l'aumônerie dans les pays de l'OTAN ». Ce fut une journée particulièrement intéressante pour réfléchir sur le fait religieux dans nos armées et dans celles de l'OTAN.

Certes, certains de mes camarades ont trouvé curieux que j'y sois en raison de certaines de mes convictions philosophiques. J'en ai discuté avec eux après le séminaire (terme intéressant en soi, nous étions sans doute des « séminaristes » en y participant). Ne pas être croyant et être parfois sourcilieux sur la place donnée individuellement à la religion dans nos armées ne signifient pas rejeter les religions au sein des armées, encore moins les hommes de Dieu ... quel que soit l'obédience.

Il est donc toujours intéressant de voir cette réaction du croyant face au non-croyant, au moins dans les armées. Faire que la religion reste du domaine du privé n'est pas pour moi l'affirmation que la religion et le croyant doivent être « dissimulés ». En revanche, l'expression d'un respect égal pour les religions est un facteur de cohésion pour la communauté militaire au contact de la mort donnée ou reçue, dès lors que l'on n'oublie pas la majorité, au moins en France, qui reste non pratiquante avec une minorité importante non-croyante (voir dans le Monde en date du 12 octobre 2012, les chiffres estimés de l'église catholique en France suite à un sondage IFOP pour la Croix).

Au sein de l'OTAN, il faut constater aussi une absence de position commune, chaque Etat déterminant sa propre politique dans ce domaine. Les exemples de la Norvège, du Canada, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Belgique mais aussi de la Jordanie, bien que non membre de l'Alliance et seul pays arabe disposant d'une aumônerie militaire, ont éclairé l'assistance par la diversité des réponses apportées au fait religieux dans les armées nationales.

Je retiendrai deux exemples. Aux Etats-Unis, l'aumônier en chef représente son armée d'appartenance et non sa religion. Il y a donc un aumônier en chef pour l'armée de terre, la Marine... ceci répondant à la multitude des religions aux Etats-Unis, avec par exemple plus de 200 églises différentes pour les Protestants. Cela permet le dialogue interreligieux et m'a expliqué un fait vécu aux Etats-Unis il y a une dizaine d'années. Je l'ai d'ailleurs relaté dans un article sur la laïcité dans les armées publié dans Inflexions de juillet 2008. La prière est dite pour tous quel que soit sa religion ou son agnosticisme, sinon son athéisme (Je ne suis pas sûr qu'il faille être croyant pour prier. A approfondir).

Le second exemple est celui de la Belgique avec l'intervention d'Annie Van Paemel (Belgique). Conseillère morale en chef, elle dirige le service d'accompagnement moral laïque des armées belges pour un humanisme laïque. Application intéressante de la laïcité dans les armées.

Des questions importantes pour la France ont aussi été évoquées. Outre le fait que nos quatre aumôneries travaillent ensemble au service de tous, la préoccupation de nos aumôniers est l'accompagnement spirituel (de l'âme et non dans le domaine humoristique bien entendu). Il ne s'agit pas ni de soutien psychologique ni d'assistance sociale mais de la quête du sens et finalement du maintien de l'engagement du combattant. J'ai ressenti à travers leurs propos que la laïcité était mal comprise en France, trop restrictive, limitée au privé et au spirituel.

Cela est interprété comme une entrave au bon exercice de leur ministère. Il est vrai que la lecture du mémento de l'aumônier américain dans l'armée de terre remis lors du séminaire (The religious advisor for unified land operations) montre qu'il a deux missions : bien entendu, aider le combattant à vivre sa foi au sein des armées mais aussi être le conseiller du commandement sur le fait religieux. Il contribue très clairement à la connaissance de l'environnement humain des opérations.

J'ai été surpris par une remarque de Monseigneur Ravel, évêque aux armées. Les soldats savent-ils ce qu'ils peuvent demander à un aumônier ? La question est intéressante. C'est à mon sens la problématique de l'établissement du lien entre le combattant et l'aumônier, lien rendu d'autant plus difficile si celui-ci ne sait quelle est la religion du combattant... au nom de la laïcité.

La liberté de conscience fait, qu'hormis la démarche du combattant vers l'aumônier ou sa présence à l'office religieux, ses convictions religieuses sont inconnues. La démarche « d'aller vers » est unilatérale. L'aumônier est en attente de l'appel et je comprends la frustration surtout dans un cadre opérationnel. Les liens avec le commandement sont de fait au cœur de l'accomplissement de cette mission de l'aumônier (et ce quel que soit la religion) et posent la place du cultuel dans le soutien de l'homme (au sens militaire).

Ce séminaire m'a cependant conduit à plusieurs remarques. Il a montré en premier lieu une certaine interrogation. Présenter pour la France les quatre religions catholique, protestante, juive et musulmane comme l'expression de la laïcité militaire m'est apparu comme une méconnaissance de la laïcité. Il est vrai que ce terme très français est aujourd'hui utilisé à tort et à travers. En l'occurrence, la laïcité en France est le respect de la liberté de conscience et donc de croire ou de ne pas croire. Tous les militaires sont loin d'être tous croyants, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de besoin spirituel. Ne manque-t-il pas une aumônerie laïque pour que les besoins spirituels de la communauté militaire dans son ensemble soient pris en considération ?

Un second point a été l'absence d'une communication française sur la laïcité parmi les quelque vingt aumôniers appartenant à de nombreux pays qui se sont exprimés ce jour. La seule personne s'exprimant finalement au nom des non-croyants a été Annie Van Paemel (Belgique). Cela pose la question de la lisibilité de la laïcité dans les armées françaises sans oublier le soutien spirituel donné au non-croyant. Tout combattant se pose des questions un jour ou l'autre sur le sens de sa mission. Il pourra même devenir croyant. Je note, et cela a été dit, que ce soutien est donné par les aumôniers « religieux », ce qu'ils font bien volontiers et sans prosélytisme.

Un troisième point a été ce regret des aumôniers français d'être cantonnés au seul domaine de la sphère privée sur un théâtre d'opération alors qu'ils sont des experts du fait religieux. Effectivement, leur expertise me semble très importante pour la connaissance de l'environnement humain d'une opération. Leur domaine d'action ne se limite pas uniquement à l'accompagnement du combattant. Une meilleure intégration de leurs compétences ne me semblerait pas totalement stupide dans le cadre opérationnel.

Conséquence du point précédent, un quatrième point enfin est celui d'une meilleure

compréhension par les cadres des armées du rôle des aumôniers militaires. Cette information mériterait d'être intégrée en France dans les préparations à la projection et dans les écoles militaires... à condition qu'il n'y ait pas que des aumôniers « religieux ».